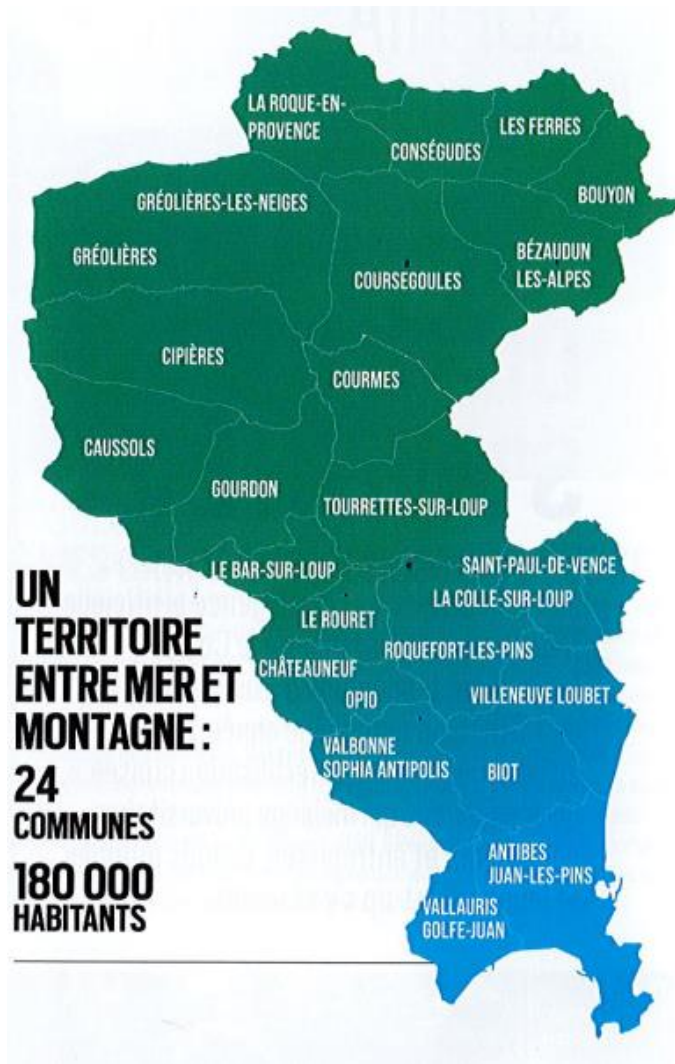




Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable et bilan annuel du Programme Développement Durable « CASA'Venir »

2022





Présentation du territoire

Créée en 2002, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis a fêté en 2022 son vingtième anniversaire. Composée désormais de 24 communes, elle s'étend sur plus de 48 000 hectares répartis en trois ensembles : la bande littorale urbanisée, regroupant la plus grande part de population ; un territoire intermédiaire, entre urbain et rural, support de la technopole et principalement constitué d'habitats individuels, et le haut-pays composé de villages et de sites naturels riches et préservés.

Avec une population actuelle de 182 219 habitants au dernier recensement, le territoire a connu un essor démographique considérable avec près de 75 000 habitants de plus en 30 ans. Ce développement a conduit à une urbanisation rapide du territoire caractérisée par une spécialisation marquée et une consommation importante des espaces.

Aujourd'hui l'héritage de ce mode d'urbanisation est un mitage urbain important, une majorité d'habitats individuels principalement sur le Moyen Pays, un système de mobilité basé sur la voiture individuelle et une activité agro-pastorale en nette diminution. Cependant, le territoire bénéficie d'atouts majeurs : une grande richesse naturelle et culturelle, une attractivité économique importante notamment grâce à la technopole Sophia Antipolis et au tourisme, ainsi qu'une économie résidentielle développée.

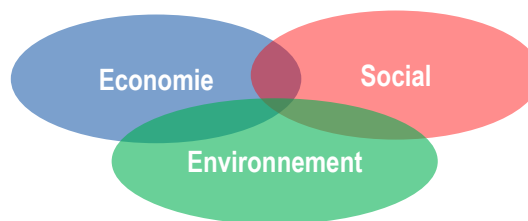
C'est dans ce contexte que la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis adapte au quotidien ses politiques publiques aux besoins du territoire, tout en intégrant les enjeux et objectifs réglementaires du développement durable.

Introduction sur le développement durable

Le concept de développement durable a été défini dans le rapport de Gro Harlem Brundtland, « Notre Avenir à tous » (1987), par « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Afin d'atteindre cet objectif de développement, les pouvoirs publics et la société civile doivent travailler de concert afin de concilier trois domaines qui se sont longtemps ignorés et dont les enjeux peuvent être divergents :

- > l'économie
- > l'environnement
- > le social



A long terme, il ne peut y avoir de développement possible s'il n'est pas économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

En ce qui concerne la CASA, 10 engagements phares ont été définis initialement dès 2007 en faveur de l'environnement et du développement durable et déclinés dans le programme d'actions de sa Charte pour l'environnement mis en œuvre dès 2008.

Consciente des enjeux internationaux, nationaux et locaux, et forte de son expérience et de sa maturité, la CASA souhaite aujourd'hui réaffirmer son engagement en faveur du développement durable, redéfinir sa politique et structurer son action en la matière. Pour cela, elle a structuré son programme de développement durable : le **Programme CASA'VENIR**, adopté fin 2019.



Issu d'un diagnostic complet du territoire réalisé au regard des compétences de la CASA (aménagement, habitat, mobilités, environnement, économie, culture, vivre ensemble et exemplarité interne) le programme « CASA'Venir » met en exergue les points forts et pistes d'amélioration possibles pour chacune des thématiques. Il présente un programme d'actions sur 5 ans construit avec l'ensemble des directions définissant une politique de développement durable adaptée aux besoins du territoire s'articulant autour des 5 orientations stratégiques. Il s'inscrit également dans les objectifs fixés au niveau mondial dans le cadre de l'Agenda 2030 de l'ONU.

De ces trois piliers du développement durable et du travail engagé au travers de l'élaboration du programme CASA'Venir ressortent cinq grandes orientations stratégiques :

- 1. La poursuite de la transition du modèle d'aménagement du territoire dans une logique de développement durable ;**
- 2. L'exploitation du fort « potentiel de développement durable » du territoire ;**
- 3. Le développement de l'attractivité de l'ensemble du territoire dans une logique durable ;**
- 4. L'amélioration de la qualité de vie et solidarité pour l'ensemble de la population ;**
- 5. L'implication des habitants et des acteurs du territoire, y compris de la CASA elle-même en faveur du développement durable.**

Le programme « CASA'Venir » et les rapports développement durable des années précédentes sont accessibles sur le site Internet : www.agglo-sophiaantipolis.fr

Cadre réglementaire et composition du rapport

Le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de l'article 255 de la loi dite «Grenelle 2» du 12 juillet 2010, soumet les collectivités territoriales et les EPCI de plus de 50.000 habitants, à l'élaboration d'un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport doit être présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement au débat d'orientation budgétaire.

En vertu de son statut d'EPCI, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis est tenue de répondre à cette réglementation, et de réaliser annuellement son rapport sur sa situation en matière de développement durable. Ce dernier s'inscrit dans un contexte de transparence et de complète information des citoyens, et fait l'objet, comme les années précédentes, d'une publication sur le site internet www.agglo-sophiaantipolis.fr.

Rédigé après recensement des informations auprès des différentes directions et missions par le biais d'entretiens individualisés sur leurs activités, ainsi que grâce aux éléments recueillis via l'outil de suivi *Linea21* ce rapport est construit en s'appuyant sur la structure du programme d'action "CASA'Venir" adopté en décembre 2019.

L'ensemble, ou du moins une grande partie, des actions et programmes menés par la CASA a été examiné au regard du développement durable et font désormais partie du programme d'actions.

Le rapport, produit chaque année, présente donc un état des lieux de la situation de la CASA en matière de développement durable pour l'année 2022 et fait état des pratiques opérées selon les actions mises en œuvre par chaque direction.

En annexe de ce rapport est présentée la totalité des fiches actions du programme CASA'Venir, renseignées par les directions avec les réalisations pour l'année 2022.

Enjeu 1

La poursuite de la transition du modèle d'aménagement du territoire dans une logique de développement durable

Enjeu 2

L'exploitation du fort « potentiel de développement durable » du territoire

Enjeu 3

Le développement de l'attractivité de l'ensemble du territoire dans une logique durable

Enjeu 4

L'amélioration de la qualité de vie et solidarité pour l'ensemble de la population

Enjeu 5

L'implication des habitants et des acteurs du territoire, y compris de la CASA elle-même, en faveur du développement durable

Enjeu 1

La poursuite de la transition du modèle d'aménagement du territoire dans une logique de développement durable

Depuis sa création il y a 20 ans la CASA œuvre au développement de **transports climatiquement durables**, à l'amélioration de toutes les mobilités, (Bus-Tram, réseau Envibus, transport à la demande, modes actifs, covoiturage dynamique, plan vélo...) et la réduction des déplacements et des consommations des véhicules. La politique de **mobilité** de la CASA vise à développer et à diversifier davantage une **offre de qualité, ouverte à tous, adaptée aux spécificités de chacun et du territoire, tout en optimisant en continu le fonctionnement**. L'amélioration des mobilités est une nécessité afin d'anticiper le changement climatique et les effets sur la santé de la qualité de l'air et des nuisances sonores.

La poursuite du développement des transports collectifs

En 2022, 11 M€ de travaux ont été dépensés pour le projet Bus-Tram qui offre depuis décembre dernier 2 kms supplémentaires de site propre partagé – avec les VL, les cycles et les piétons – du centre-ville d'Antibes jusqu'au secteur Croix-Rouge. Ces travaux ont permis la rénovation des réseaux enterrés (8100 mètres linéaires), la livraison d'aménagements paysagers et une nouvelle offre de parkings publics (40 places de parkings supplémentaires).

Dans le respect de la Charte PMR, **12 nouveaux arrêts adaptés aux personnes à mobilité réduite ont été réalisés cette année (350 K€) améliorant l'accès à la mobilité.**

Le réseau de transport public Envibus offre désormais :

- 22 lignes régulières qui ont été pour certaines renforcées pour répondre aux surcharges d'heure de pointe ;
- Basculement sur la plateforme bustram et amélioration de la fréquence de la ligne A
- 5 navettes de centre ville
- 10 secteurs de transport à la demande, avec la création d'un TAD Haut-pays
- 67 lignes scolaires dont la création d'une nouvelle ligne Villeneuve-Antibes
- Environ 6 millions de kilomètres parcourus en 2022



L'offre tarifaire garantit l'accès à tous au transport public :

- ✓ le pass annuel tout public à 90€/an et 12€/mois,
- ✓ gratuité pour les antibois/juanais de 75 ans et + (PASS CCAS Sénior) (les autres CCAS des communes peuvent également s'inscrire dans cette démarche),
- ✓ gratuité (5€/an) pour les PMR (PASS PMR),
- ✓ gratuité (5€/an) pour les 62 ans et + non imposables (PASS CCAS),
- ✓ le titre Accompagnement PMR à 5€/an (allant avec le PASS PMR).
- ✓ maintien de la gratuité de la Ligne A avec recherche de nouveaux usagers sur un trajet Croix Rouge-CentreVille d'Antibes, à l'occasion du basculement de la Ligne A sur son site propre Route de Grasse

A cette offre tarifaire attractive du réseau Envibus s'ajoute la digitalisation de la billetterie avec une croissance importante des ventes de tickets mobile (13 000 inscrits – + de 250 000 ventes) et sur la boutique en ligne (près de 3 000 ventes en 2022) ainsi que de connexions aux services numériques (40 000 connexions/ mois sur site web et 75 000 connexions sur points Wifi du réseau).

En terme de qualité et de performance du réseau, près de 15 000 mesures d'indicateurs ont été réalisées en 2022 avec des résultats de satisfaction améliorés par rapport à 2021 (Propreté : 94% - Ponctualité : 96% - Bon fonctionnement des systèmes embarqués : 97%).

La qualité de service déployée par le réseau Envibus a permis le renouvellement de ses deux Certifications ISO 9001 pour les services de « Transport à la Demande » et de « Transport Scolaire ».

La collaboration avec les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) du département a permis depuis 2020 **de proposer aux usagers une carte unique "Pass Sud Azur", permettant l'utilisation de tous les réseaux qui la composent (bus locaux, bus départementaux et trains régionaux).**

Les Communautés d'agglomération du Pays de Grasse, Cannes Pays de Lérins et Sophia Antipolis et la Communauté de communes Alpes d'Azur - réunies sous l'égide du Pôle Métropolitain CAP AZUR - ont fait le choix d'une stratégie commune en faveur d'une mobilité plus durable et plus respectueuse de l'environnement en :

- en complétant le «compagnon de mobilité» , application articulant les réseaux de transport public entre eux, en ajoutant les lignes interurbaines régionales (ZOU) et un module vélo (mise en service depuis 2021) ;
- en coordonnant leurs services de transport à la demande pour personne à mobilité réduite HandiMobilité (depuis juillet 2019) ;
- en promouvant la pratique du vélo en consolidant un schéma d'orientation cyclable métropolitain basé sur 4 axes structurants et en harmonisant leurs actions de sensibilisation, d'information et d'animation autour du vélo au quotidien via l'association choisir le vélo.

Lauréate de l'appel à projet Expérimentation du Véhicule Routier Autonome (EVRA), intégrée dans le consortium Expérimentation de la Navette Autonome (ENA), **la CASA a accueilli l'expérimentation de deux navettes autonomes dans la circulation générale de mars à août 2022 entre la station Saint-Philippe du bustram Antibes-Sophia et l'avenue de Roumanille** pour desservir une zone d'entreprises aujourd'hui sans desserte en transports en commun. Un premier bilan conforte sur le fonctionnement conforme du mode autonome et la concurrence directe de cette navette par rapport à la marche à pied.

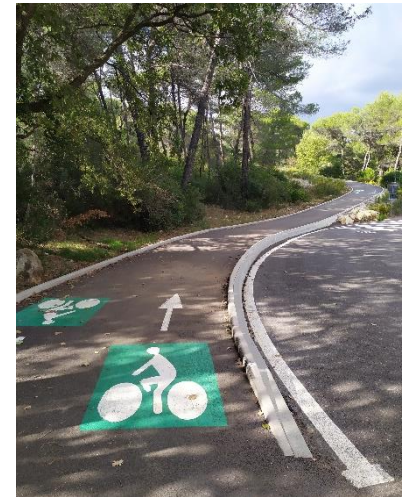
La promotion du vélo comme moyen de mobilité quotidienne

L'engagement conjoint de la CASA et du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes se traduit par nouveaux aménagements cyclables livrés en 2022 :

- Livraison de la réalisation de la RD135 -Mougins le haut Sophia (4,5kms)
- Début des travaux liaison Auberge de la Source- Thales (1km)
- Raccordement Pin Montard – route des dolines
- Aménagements cyclables le long du bustram Route de Grasse: livraison octobre 2022

Par convention signée entre la CASA et le CD06, la CASA a réalisé des trottoirs et de l'éclairage public sur la technopole :

- > 400m linéaire de trottoir sur chemin de Saint Bernard ;
- > 300m linéaire d'espace mixte sur la rue Evariste Gallois ;



La CASA a lancé des études pour des aménagements cyclables sur 10 kms d'itinéraire situés sur les communes avoisinantes de Sophia permettant de compléter le maillage d'accès à la technopole (Le Rouret, Opio, Valbonne, Vallauris...). Egalement, la démarche de jalonnement a démarré autour de la technopole avec 110 kms d'itinéraires à jalonner. Les **premiers itinéraires seront équipés début 2023**

En concertation avec les communes dans le cadre du code de la Rue, la mise en place de double sens cyclables en lien avec les communes a été amorcée :

- chemin des Tuillières sur la commune de Vallauris (réalisé 2022),
- chemins de Villebruc et Peidessalle sur Valbonne (réalisé)
- rue Bricka et Boulevard Beau-Rivage (projet 2023) sur Antibes
- Mises en place d'écluses : chemin de la Treille sur Châteauneuf (en cours), Chemin de Peire Luche sur Roquefort-les-Pins (réalisé).

En matière de promotion de la pratique cyclable, la «CASA du Vélo» poursuit son développement et a permis de créer 2,5 emplois pour gérer l'activité de prêts gratuits (+ de 400) de son parc de 50 VAE auprès des salariés et des étudiants et la promotion et l'accompagnement de la pratique cyclable (ateliers, formations, réparations...) Ces prêts gratuits un conduit dans 40% des cas à l'achat d'un VAE. Une cartographie interactive vélo à destination du grand public est désormais disponible informant sur les itinéraires conseillés afin de renseigner l'utilisateur.



En 2022, 350 aides financières à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ont été consenties par la CASA (300€ max ou 25% du coût du vélo) ;

La CASA a accompagné cette année l'élaboration du **Plan de Mobilité** inter-employeurs de Sophia : (21 établissements membres représentant 13 000 emplois), du Plan de Mobilité Administration de la Ville d'Antibes (2500 agents) et du Plan de Mobilité de l'INRAE Sophia: (250 agents)

Le Forfait Mobilité Durable est entré en vigueur en 2022 dans le cadre du Plan de Mobilité Administration de la CASA (200 €/an/agent) pour un versement au premier trimestre 2023 avec abaissement du nombre de jour ouvrant droit au forfait et possibilité de cumul avec la participation aux frais d'abonnement de transports en communs

Très impacté par la crise sanitaire, **le covoiturage est redevenu d'intérêt dans un contexte de hausse du prix des carburants et du montant du forfait « Mobilité durable »**. La promotion de cette modalité et des applications gratuites existantes est assurée lors de chaque stand « Mobilité » sur les manifestations. Le compagnon de mobilité Cap Azur a été enrichi d'un module de covoiturage (depuis fin 2022) et un conventionnement est à l'étude avec l'application *Klaxit* déjà présente sur CACPL et CAPG.

Favoriser le développement de la mobilité électrique sur le territoire

Les véhicules électriques concourent à l'amélioration de la qualité de l'air de par l'absence d'émission qu'elles génèrent lors des déplacements. La CASA a ainsi choisi de développer un réseau de bornes de recharges pour véhicules électriques en partenariat avec la CAPG, la CACPL et la CCAA dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial déployé au niveau du Pôle Métropolitain.

En matière d'électro-mobilité, le réseau « *WiiiZ* » a été complété sur la CASA par 9 nouvelles bornes en 2022 (5 à Antibes, 1 à Vallauris, 2 à Villeneuve Loubet et 1 à Cipières).

60 bornes publiques WiiiZ sont disponibles sur le territoire CASA sur un parc total de 190 bornes dont 2 à charge rapide. La montée en puissance du réseau s'est accélérée avec l'extension aux territoires de l'ECAA (Estérel Côte d'Azur Agglomération) et la CCAA (Comm. comm. Alpes d'Azur).

En fin d'année 2022, **le réseau comptait plus d'un millier d'abonnés contre 453 en 2021** et le nombre de charges dépasse désormais 6500/mois (près de 80 000 charges en 2022).



un projet de territoire, intégrateur et transversal

La CASA est l'un des premiers territoires en France à s'engager dans l'élaboration d'un SCOT modernisé valant Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour faciliter le portage des enjeux de transition énergétique et d'y intégrer directement le plan d'actions du PCAET. Et de manière conjointe est élaboré un Plan de Mobilité (PDM) afin de renforcer la cohérence des politiques de planification sur le territoire et le lien entre urbanisme, mobilités et climat-air-énergie.

Après un lancement officiel en 2021, la démarche CASA 2040 franchit un nouveau palier. Un diagnostic rigoureux a été réalisé avec l'appui d'experts notamment en matière d'urbanisme, d'environnement, d'aménagement et de mobilités, définissant un état des lieux des forces et des faiblesses du territoire et identifiant les enjeux majeurs à soumettre à l'avis du public à travers une phase de concertation avec la population qui s'est tenue fin 2022

8 réunions publiques rassemblant 450 participants ont débattu du diagnostic et des enjeux présentés et exprimé leurs attentes pour le développement durable de notre territoire. Cette phase de concertation permet d'enrichir l'élaboration pour 2023 du Projet d'Aménagement Stratégique devant répondre aux enjeux de transitions écologique et énergétique, d'habitat, de mobilités, de développement économique et commercial, de services et d'équipements à l'horizon 2040.

Le territoire de la CASA est soumis à de nombreux risques naturels : sismique, incendies de forêts, mouvements de terrain et inondations. **La CASA œuvre depuis plusieurs années à la protection et la réduction du risque inondation et de la vulnérabilité des habitants et des activités.**

Près de 2M€ TTC sont investis chaque année pour entretenir les 120 kms de vallons et 400 kms de collecteurs pluviaux qui équipent le territoire.

Un Dossier DIG sur les vallons de la CASA (environ 100km²) a été soumis aux services de l'Etat et sera mis à l'enquête publique début 2023. Cette déclaration d'intérêt général (DIG) permet une intervention de la collectivité sur les linéaires des vallons pluviaux, même dans les propriétés privées. Sans attendre l'arrêté de DIG, la CASA est intervenue sur ces vallons par anticipation afin d'avoir une action préventive (débranchement, curage...).

Egalement un dossier de régularisation des ouvrages pluviaux sur le Domaine Public Maritime (épi, sorties de pluvial...) a été déposé en Préfecture.

Le nouveau règlement de gestion des eaux pluviales et des ruissellements de la CASA approuvé en 2021 est désormais appliqué, notamment à travers la gestion des autorisations d'urbanisme afin de garantir la réduction de la vulnérabilité et l'amélioration de la gestion des crues. Ce règlement oriente vers une gestion intégrée, favorisant l'infiltration lorsque la situation le permet, préservant les axes naturels d'écoulement et la qualité des milieux. Il fixe des objectifs ambitieux de maîtrise des ruissellements sur le littoral et le moyen pays (pluies centennales).

En 2022, les Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de Biot, d'Antibes et Vallauris, ont été approuvés par l'Etat. Les révisions des PPR Inondations ou Porter à Connaissance (PAC) sont engagés ou le seront prochainement sur :

- le Loup sur les communes de Villeneuve-Loubet, La Colle-sur-Loup et Roquefort-les-Pins ;
- la Brague haute (Opio, Valbonne, Châteauneuf)
- Le Malvan/Défoussat (La Colle / Saint Paul de Vence...).

Les travaux de protection contre les inondations, inscrits dans les Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) se sont poursuivis avec :

- > La démolition des lots du Clos des Moulières réalisée puis travaux de renaturation engagés depuis le 05/12 (5 à 6 mois de travaux) ;
- > La seconde phase travaux sur le vallon du Madé ;
- > La finalisation des études stratégiques sur la Brague et le Loup avec déclinaisons des actions à mettre en œuvre ;
- > Les schémas directeurs en cours sur Opio, Le Rouret, Valbonne ;
- > Le lancement des travaux en 2023 du bassin Cerutti à Antibes avec couverture et végétalisation.



Dans le cadre de la **renaturation du secteur de la Brague**, la CASA a procédé à la **démolition des lots du Clos des Moulières** suite à leur acquisition. Les travaux de restauration hydraulique et de renaturation seront menés en 2023 par le SMIAGE

Une acquisition de 5,2 hectares sur la Basse Plaine de la Brague a été validée fin 2022 avec pour objectif de créer une zone d'expansion des crues, d'oeuvrer à la protection et la restauration des berges et de développer une valorisation agricole pour la partie non concernée par le risque inondation

Dans le cadre de son Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI), la CASA a mis en place en 2020 un dispositif baptisé « **CAS'ALABRI** » d'Accompagnement pour l'Adaptation du Bâti au Risque d'Inondation qui permet d'établir un diagnostic de la vulnérabilité des biens et des activités exposés aux inondations, de définir et chiffrer les travaux et équipements destinés à réduire cette vulnérabilité, et d'élaborer un plan préventif de mise en sécurité des personnes et des biens. Destiné aux particuliers, copropriétés, entreprises et ERP, il est gratuit et confidentiel, et permet de bénéficier d'aides financières très incitatives pour la réalisation des travaux (au maximum 80% du montant HT pour les particuliers), et d'une assistance technique.

Après **150 diagnostics réalisés en 2021 ce sont environ 300 dossiers qui ont été établis en 2022**

L'établissement du « Bilan Carbone® » de la CASA a été formalisé en 2022 via l'établissement du BEGES (Bilan des émissions de Gaz à effet de serre) et une évaluation de « **l'Empreinte Eau des patrimoines et compétences CASA** » a été réalisée par l'Office International de l'Eau.

Ces travaux seront valorisés dans le cadre de **la démarche "Cit'ergie®"** (label CLIMAT - AIR - ÉNERGIE) dont l'état des lieux a été lancé en parallèle du diagnostic du SCOT valant PCAET et les premiers ateliers se sont tenus en 2022.

Enjeu 2 *L'exploitation du fort « potentiel de développement durable » du territoire*

En 2022, 97% des déchets sont valorisés sur le territoire (50 % valorisation énergétique couvrant les besoins de 10 000 habitants, 47% de recyclage matière et organique) **sur un total de près de 179 000 T de déchets tout en maintenant une fiscalité parmi les plus basses du sud de la France (8,8%).**

Ce tonnage se décompose en :

- > 79 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ;
- > 17 000 T de collectes sélectives (emballages, cartons, verre...);
- > 7 536 T de déchets verts collectés;
- > 667 T de textile (linge, chaussures);
- > 74 000 T en provenance des déchèteries.

Le tri à la source des biodéchets devant être généralisé en 2024, une étude a été engagée sur son déploiement sur le territoire.

La **collecte sélective** est désormais réalisée sur 2 jours sur les communes du littoral et a donné lieu à de nouvelles dotations en bacs de tri – plus volumineux que les bacs d'OM - dans l'habitat collectif et sur les points de regroupement et augmentation de la collecte bi-flux.

Une expérimentation de collecte des végétaux sur 4 quartiers des communes de Biot, Valbonne, Vallauris et Antibes (**1310 foyers concernés**) a été mise en place à l'été 2022 en substitution d'une collecte OM, avec des résultats encourageants sur le premier semestre de réalisation.

Dans le cadre des grands projets d'aménagement, **la CASA implante désormais prioritairement des colonnes enterrées pour les ordures ménagères** (Marenda-Lacan, les Vignasses à Biot, l'école d'Opio, Garbejaire à Valbonne). Un travail est réalisé en amont avec tous les porteurs de projets de construction afin de gérer efficacement la collecte et la gestion des déchets dans chaque opération.

La collaboration avec Univalom et Cap Azur se renforce dans la prévention des déchets: **communication sur le compostage, le tri, l'opération « Zéro Déchets » et l'optimisation des comportements citoyens en faveur d'une consommation responsable et d'une réduction des déchets à la source.**



Le soutien au développement d'une activité agricole durable et locale

Depuis l'adoption de sa première stratégie agricole en 2014, la CASA a réalisé et accompagné un mouvement important de reconquête de terres agricoles à travers la mise en œuvre d'une politique foncière dynamique, la mobilisation de financement pour la reconquête des friches agricoles (fonds FEADER) et le développement de projets d'exploitations nouvelles. On dénombre en 2022, 307 agriculteurs (16,3% du 06) et 38 installations (15% des installations du 06).

La CASA accompagne les communes par des **fonds de concours pour les acquisitions foncières (25 K€ pour 38 hectares environ en 2022) et la mobilisation de financement FEADER pour la remise en culture de fonciers en friches accessible à toutes les communes (fin 2022, l'enveloppe initial de 660 K€ de subvention FEADER a été consommée à 90%)**. Ce sont désormais 25 hectares qui ont été remis en état et 14 exploitants installés.

La préservation du foncier est une priorité mise en œuvre par des études de Zones Agricoles Protégées (ZAP), des études de potentiel agricole dans le cadre des PLU, ainsi qu'une animation foncière pour la reconquête de friches. **La première Zone Agricole Protégée a été instaurée sur Châteauneuf en 2022**. Un dossier est en cours à Villeneuve-Loubet et d'autres études d'opportunité de ZAP vont être engagées en 2023.

En lien avec la SAFER et l'association Terre de Liens, une concertation a été engagée avec les propriétaires privés sur les outils de mobilisation du foncier agricole (3 réunions publiques tenues en 2022).

Des études de valorisation agricole ont été réalisées sur le site de Bessurane au Bar-sur-Loup, de Saint Eloi à Biot pour un verger communal, du Caire à Tourrettes-sur-Loup, Gréolières, Le Rouret et Tourrettes-sur-Loup) Egalement a été engagée une étude de valorisation des espaces forestiers de la technopole par le pastoralisme avec le CERPAM (biodiversité, gestion du risque incendie...).

La CASA a lancé en 2021 le dispositif d'espaces tests agricoles pour le développement de l'agriculture de proximité, en travaillant avec la SCOP Mosagri sur une période de 3 ans : **installation de 2 porteurs de projets en Plantes aromatiques et médicinales à Valbonne.**



En 2021, la CASA a répondu à l'AAP du Programme National de l'Alimentation et **a été labellisée pour la démarche de "Projet Alimentaire Territorial en émergence"**. Les objectifs sont de relocaliser l'agriculture et l'alimentation sur le territoire et soutenir les communes dans leur politique alimentaire durable afin de répondre aux critères de la Loi EGALIM. Les ateliers et forums organisés en 2022 ont rassemblé près de 150 participants. Les premières orientations du PAT ont été définies en fin d'année et le PAT sera présenté mi-2023 pour validation.

La préservation et la valorisation d'une biodiversité riche et fragile

Les espaces naturels représentent 80 % du territoire et offrent une grande biodiversité et une diversité de paysages.

Dans le cadre de l'Animation Natura 2000 ont été réalisés au cours de l'année 2022 :

- > Une centaine d'études d'incidences environnementales afin de concilier la préservation des milieux des sites N2000 avec les projets d'aménagement ou les manifestations - à la demande de la DDTM ou des porteurs de projets pour avis et préconisations ;
- > Des diagnostics pastoraux pour la mise en œuvre de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) favorables aux milieux et espèces Natura 2000. Les MAEC représentent 200 000 €/an de financements Etat/Europe sur le territoire à destination des éleveurs sur le site Natura 2000 des Préalpes de Grasse (surface d'environ 2 000 ha).
- > La CASA a déposé une candidature à l'appel à projets PAEC (2023-2027) pour renouveler la mise en œuvre des MAEC (env. 1,5 M€ sur la période précédente en faveur du site N2000 CASA)

- > 10 tournées de surveillance Natura 2000 ;
- > plusieurs chantiers d'arrachage d'espèces exotiques envahissantes (contrat Natura sur le Dôme de Biot avec le Lycée Agricole)
- > Suivi de gîtes à Chiroptère dans le cadre du Plan Régional d'Action Chiroptères,
- > Accompagnement à la mise en place d'un pastoralisme différencié sur le site de La Papeterie prenant en compte les enjeux locaux de biodiversité ;
- > accompagnement de la commune de Caussols et des agriculteurs sur la prise en compte de la biodiversité de plaine de Caussols
- > Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) : suivi des démarches des communes de Saint-Paul, Châteauneuf, Valbonne



Un accompagnement des directions est réalisé dans le cadre de la mise en oeuvre des projets d'aménagement CASA au regard des enjeux environnementaux :

- > BHNS : mise en oeuvre du dossier de dérogation, des suivis ;
- > Terriers-Hauts d'Antibes : accompagnement de dossier de dérogation pour projet routier DVGP ;
- > Accompagnement GEMAPI pour le projet de réaménagement de la confluence Valmasque-Brague (dossier de dérogation) ;
- > ENVINET : évaluation d'incidences sur l'installation de PAV en site classé ;
- > La Sarrée : accompagnement du projet d'aménagement et du suivi des inventaires menés ;
- > assainissement : prise en compte de l'environnement pour la requalification de la STEP de La Roque-en-Provence ;
- > Projet Domaine du Caire : accompagnement de la commune sur les enjeux de biodiversité ;
- > SEC (Gourdon) : accompagnement de la rédaction d'un plan de gestion (retrait de déchets en milieu naturel, ouverture de milieux...);
- > réunion de concertation avec les professionnels du canyoning ;
- > convention avec le département et les professionnels pour les activités d'escalade et de parapente;
- > contribution à la CDESI (commission départementale des espaces et sites inscrits) ;
- > Concertation et soutien au Domaine des Courmettes pour mise en oeuvre d'un signalétique innovante, homogène et claire.

La sensibilisation de tous les publics à l'environnement

En matière de sensibilisation à l'environnement, le programme « CASA Nature » a pu reprendre une offre complète en 2022 avec 41 balades « nature et patrimoine » (naturalistes, archéologiques, géologiques, biodiversité...), 6 balades au jardin Thuret et 15 activités jardin durable. Ces activités gratuites ont accueilli 1 450 participants.

De nouveaux supports d'information et de sensibilisation ont été réalisés avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB) : actualisation des flyers Ecureuil de Pallas, Frelon asiatique, nouveau flyer sur la perruche à collier.

L'appel à projet « Activ'ta Terre » continue d'offrir chaque année un soutien technique et financier à 20 projets en milieu scolaire ou périscolaire en faveur du développement durable. Il bénéficie à 3 500 enfants et jeunes du territoire.

Dans le cadre de la définition de la Trame Verte et Bleue (TVB), intégrée à la démarche SCOT, la concertation avec les communes menée en 2022 a permis de formaliser le projet de réseau écologique de la CASA qui sera présenté pour validation au premier Conseil communautaire de 2023.

Dans le domaine de la qualité de l'air, la CASA a mis en œuvre son adhésion à l'association « AtmoSud » avec :

- > un conventionnement sur l'accompagnement/expertise/recueil de données pour les démarches SCOT/PCAET/PDM (avec focus sur le PAQA et les Zones à Faibles Emissions) ;
- > la poursuite affichage de la qualité de l'air sur les panneaux d'information de certaines communes ;
- > la création de la météo de l'air de la CASA.

La CASA est concernée par le **Plan de protection de l'atmosphère (PPA)** des Alpes-Maritimes élaboré en 2021. Ce plan départemental vise l'amélioration de la qualité de l'air à travers des actions en matière de mobilité (transports collectifs, modes actifs, covoiturage et électro-mobilité), de déploiement du télétravail au sein de ses équipes (concerne tous les agents dont les missions sont éligibles) et de la limitation du brûlage des déchets verts (compostage, broyage à domicile).



Accompagner la rénovation énergétique de l'habitat et promouvoir la sobriété énergétique

Dans la perspective de **promouvoir la sobriété et d'accompagner la rénovation énergétique, la CASA a conventionné avec le Conseil Départemental pour le déploiement du dispositif « SARE »** (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique) programme national décliné à l'échelle régionale, pour lequel le CD06 assure son développement sur le département (hors Métropole NCA). Un guichet unique « Confort Energie 06 » (confortenergie06@departement06.fr) organise **des permanences physiques** (un jour par mois sur les communes d'Antibes, de Villeneuve-Loubet, de Valbonne et de Châteauneuf) afin de communiquer directement auprès des administrés. **La CASA est partenaire du projet à hauteur de 29 000 € / an sur les 3 années de la convention.** (Cout global du projet 2,9 M€). En 2022, 1600 contacts ont été établis avec des particuliers ou des syndicats allant de la simple information administrative ou technique jusqu'à l'engagement d'audits énergétiques et de devis de travaux.



La CASA accompagne techniquement et financièrement les communes dans la rénovation de logements communaux conventionnés. Outre l'expertise technique, les communes peuvent disposer de subventions pour réaliser les travaux. Plusieurs programmes ont été engagés à ce titre en 2022 :

- > La Colle sur Loup: opération Max Barel - 3 logements communaux réhabilités en logements sociaux (maitre d'ouvrage UNICIL)
- > Antibes : quartier Semboules dans d'anciens bureaux communaux transformés en 2 logements sociaux (maitre d'ouvrage ERILIA)
- > Antibes : Projet de réhabilitation de l'Hôtel La Régence avec une dizaine de logements sociaux programmés (bailleur social identifié CDC Habitat).

Par ailleurs, la CASA accompagne les propriétaires privés pour la réhabilitation de leurs logements en tant que délégataire des aides de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat, mais également sur ses fonds propres notamment pour des travaux de rénovation énergétique .

En 2022, 11 agréments ont été délivrés pour la réhabilitation énergétique et 54 agréments délivrés pour la rénovation et l'adaptation du logement au handicap et au vieillissement pour un montant total d'aides publiques de 595 306 €

La CASA a continué en 2022 son programme opérationnel de prévention des copropriétés (POPAC). 6 copropriétés fragiles ont été accompagnées cette année pour la prévention des difficultés et l'amélioration de leur gestion, sur le plan technique, financier ou comptable. Le coût du POPAC s'élève à 104 207 € pour trois ans, avec une participation de l'ANAH et de la Caisse des dépôts à hauteur de 59 343 € soit 56% du coût total du projet.

Indépendamment des aides financières allouées par l'ANAH et la CASA, **420 propriétaires du parc privé ont pu être accompagnés dans la cadre du dispositif lancé par le gouvernement "MaPrimeRénov"** (montant moyen de 2 865 € d'aides par dossier pour un total d'aides d'environ 1,2 M€).



Dans le cadre de son 3^{ème} Programme Local de l'Habitat 2020-2025, **la CASA poursuit et renforce ses actions en faveur de la rénovation énergétique du parc de logements locatifs sociaux**. L'objectif est d'accompagner financièrement les bailleurs dans la réhabilitation de leur patrimoine et notamment les logements classés en étiquette D, E, F et G (dans la limite de 500 logements sur la durée du PLH). La CASA s'est notamment engagée à participer à hauteur de 30 % pour tous les travaux liés à la rénovation énergétique des logements dont la classe de consommation énergétique est E, F et G, ou à hauteur de 20 % pour tous les travaux liés à la rénovation énergétique des logements dont la classe de consommation énergétique est D.

Les outils d'information sur l'éco-construction (« Guide Eco-construire ») et le développement des énergies renouvelables (outil web cadastre solaire – <https://capazur.insunwetrust.solar>) sont toujours promus à l'échelle du territoire du Pôle Métropolitain Cap Azur et connaissent un flux important de visites et de téléchargements.

La sensibilisation aux écogestes favorisant l'économie des ressources est assurée dans le cadre de l'opération « Watty à l'école », reconduite en 2022 et mobilisant 68 classes des écoles du territoire, soit plus de 1800 élèves.

Eau potable et Assainissement : préserver la ressource et protéger le milieu naturel.

En matière d'eau potable les actions ont porté cette année sur l'homogénéisation des périmètres de délégation de service public avec le renouvellement d'une délégation unique sur un périmètre qui en comptait 4 auparavant et permettant une rationalisation entre la production et la distribution d'eau potable. Cette délégation prendra effet au 1^{er} janvier 2023.

La production d'eau sur le périmètre a été sécurisée en 2022 par l'installation de 85 capteurs analysant la qualité de l'eau potable en continu sur ce périmètre. Sur les communes en régie du matériel de recherche de fuite a été acquis et des campagnes actives de recherches de fuites ont été menées sur ces territoires. Un renouvellement de réseau programmé sur la commune de Cipières permettra également de réduire considérablement les volumes de pertes en réseau.

Une étude de schéma directeur sur l'ensemble du périmètre CASA est initiée et permettra d'ici fin 2023 et courant 2024 d'avoir un audit très précis des systèmes de production et de distribution de l'eau potable dont découlera une stratégie et un programme de travaux.

Les travaux de renouvellement et de réparation des réseaux sur les communes en 2022 ont porté sur :

- le renouvellement du réseau d'eau potable sous la section 3 du « Bus tram » (2000 mètres linéaires de réseaux) : 980 000 € HT.
- Sur Cipières 260 ml linéaire de réseaux ont été renouvelés : 52 000 € HT

- Des travaux de sécurisation du réservoir de Gréolieres sont engagés et seront achevés en 2023 : 60 000 € HT.
- Sur Roquefort-les-pins, des opérations de travaux ont porté sur le renouvellement de réseau (350 ml) : 100 000 € HT.
- Sur Châteauneuf, le renouvellement du réseau Chemin des adrets (310 ml) en même temps que celui du SIEF : 143 000 € HT.
- Sur Villeneuve Loubet la sécurisation de l'usine de production des Ferrayonnes contre les inondations : 42 000 € HT.
- Travaux de sécurisation de la canalisation de secours d'Antibes (Ø300 sur 130 ml) sur la RD6007 sur Villeneuve Loubet : 130 000 € HT.



La gestion des ressources face à la sécheresse à été la priorité des services de la CASA en 2022, tant sur la quantité que sur la qualité de l'eau potable distribuée :

- Un suivi des réservoirs et des captages de la Régie sur 19 points de contrôle toutes les semaines à été réalisé par les agents du haut pays.
- Un suivi des consommations et des ressources à également été initié sur l'ensemble du territoire Casa avec nos délégataires et un lien de transmission des données à été réalisé au sein de la direction eau potable avec les différents services de l'état.
- Un gros travail de collaboration avec les communes sur les niveaux de consommations et de communication de la crise sécheresse a également été initié.

Suite aux chutes de production des sources et captages de la régie eau potable, il a été effectué un secours de la commune de Caussols sur la saison estivale jusqu'en novembre par la livraison de camions citerne d'eau potable et de bouteilles d'eau.

Un travail de fond avec des hydrogéologues est également initié dans le cadre du schéma directeur afin de trouver des ressources supplémentaires et de pérenniser les ressources existantes.

La direction de l'eau potable participe également de manière active aux différents ateliers des assises de l'eau dont la présentation de la synthèse est prévue pour début 2023 en Préfecture.

Depuis le transfert de la compétence Assainissement en 2020 la priorité est donnée à l'optimisation du fonctionnement des systèmes d'assainissement existants et l'amélioration de leurs performances sanitaires

A cette fin, les études du Schéma Directeur Intercommunal ont démarré fin 2022 et visent la définition d'un programme d'actions et de travaux pluriannuel avec des objectifs de cohérence territoriale, de qualité de service et d'amélioration des performances sanitaires et environnementales des systèmes d'assainissement collectif et non collectif. **Le taux de conformité réglementaire des installations d'assainissement non collectif s'établit actuellement à 91,4%.**

Les travaux de reconstruction de la Station d'épuration de Gourdon (1,3 M€) ont débuté et se poursuivront au cours de l'année 2023. A Gréolières-les-Neiges, le projet de reconstruction de la station d'épuration a été validé par les instances sanitaires et environnementales et les travaux démarreront fin 2023 (2 M€).

Des travaux de réduction des eaux claires parasites et des impacts sanitaires et environnementaux ont été réalisés :

- > Quartier des navigateurs à Villeneuve Loubet / SIA (800 m de réseaux réhabilités),
- > Bd James Wyllie à Antibes (1135 m),
- > Vallon de la Maire à Vallauris (570ml),
- > Poste de relevage Pont du loup (réhabilitation de la conduite de refoulement fuyarde raccordée à la station d'épuration de Cagnes-sur-mer)

Et des campagnes de mesure d'identification des principales sources d'eaux claires parasites sur les systèmes d'assainissement les plus impactés sont engagées : :

- > Réseaux intercommunaux « SIA » raccordés à la Station d'épuration de Cagnes sur mer (La Colle sur loup, St Paul de Vence, Villeneuve Loubet)
- > Réseaux de la Commune de Tourrettes sur Loup
- > Réseaux des bassins de collecte du secteur Sophia (Le Rouret, Opio, Châteauneuf) dirigés vers les STEP de Châteauneuf et de Valbonne.

Enjeu 3

Le développement de l'attractivité de l'ensemble du territoire dans une logique durable

Le cap symbolique des 40 000 emplois est franchi cette année sur Sophia Antipolis récompensant l'ensemble des actions de la CASA et du SYMISA en faveur de l'attractivité de la technopole.

La labellisation 3IA de la technopole a été auditée et confirmée en 2022 avec le développement de nouvelles chaires autour de la cyber-sécurité, la micro-électronique et l'électronique embarquée.

L'animation d'évènements en lien avec les filières portées sur Sophia Antipolis se poursuit avec **la 5^{ème} édition, le « SOPH'IA Summit » qui a rassemblé plusieurs centaines de participants**, acteurs et spécialistes internationaux de l'IA, et des rencontres entreprises/ strats-up mensuelles ont été organisées dans le cadre du réseau « 3IA Côte d'Azur ».

La labellisation 3IA de la technopole a été auditée et confirmée en 2022 avec le développement de nouvelles chaires autour de la cyber-sécurité, la micro-électronique et l'électronique embarquée.

La CASA participe au financement annuel du 3IA (30 K€) et de la Maison de l'IA 06 (60K€), également elle a contribué au financement de plateformes Biotech (400K€ sur 3 ans), du projet Opale (puissance de calcul 250 K€ sur 3 années).

La dynamique des transactions immobilières est en croissance et plusieurs nouveaux programmes immobiliers ont été livrés aux utilisateurs (Ecopolis, Naturae, Centrium...). Pour 2023/24 ce sont près de **40 000 m² de nouveaux locaux qui sont en chantier (The Hive, Cor Natura, Symphonia, Athena, Ecoryzon, Le Patio...)** répondant à la demande de développement des entreprises. La promotion de l'attractivité de la technopole et de son offre technopolitaine est assurée sur les évènements majeurs : Salon International de l'Immobilier à Paris, MIPIM à Cannes, etc.



2022 marque également le choix du lauréat pour le futur Pôle de l'Innovation, programme de 8500m² dédiés aux activités sophipolitaines dont le permis de construire sera déposé en 2023. Soutenu par le Plan de Relance de l'Etat, avec le concours financier de la Région Sud, le Pôle de l'innovation sera construit face au campus Sophi@Tech et abritera la Maison de l'Intelligence Artificielle. Il pourra répondre à la demande croissante des start-up et sera la vitrine des savoirs-faire de la technopole.



Les outils d'animation et de soutien à l'initiative économique démontre leur efficacité : le Business Pôle de Sophia et la pépinière Starteo à Châteauneuf connaissent un succès important avec des taux d'occupation supérieur à 90% et de nombreuses créations d'entreprises et d'emplois. Le Business Pôle a été équipée d'une salle média disponible pour les entreprises souhaitant développer des contenus médis (podcast, vidéos, audio...).

Les Zones d'Activités Economiques (ZAE) contribuent au développement des services et des emplois sur notre territoire. Dans le cadre de sa compétence ZAE, la CASA s'attache à améliorer leur attractivité et leur fonctionnement. **Les ZAE du territoire ont bénéficié de 3,3 M€ d'investissements en travaux neufs** (voiries, trottoirs, pistes cyclables) auxquels s'ajoutent **1,3 M€ dépensés au titre de leur entretien** (mobilier urbain, propreté des 775 kms de voies, signalisation). Dans un souci d'efficacité énergétique des des espaces l'extinction de l'éclairage public a été mise en place cette année de 23h50 à 05h00.

En matière d'économie de proximité la Plateforme Initiative France a tenu près de 44 permanences-conseils sur 8 communes (Antibes, Bouyon, Châteauneuf, Gréolières, La Colle-s/Loup, Vallauris, Villeneuve-Loubet et Tourrettes-s/Loup) **pour 94 prospects** entrepreneurs.

La CASA soutient depuis 2021 la mise en place d'une recyclerie de matériel cyclable "Les Rayonnants" opérée par la Fondation des Apprentis d'Auteuil, acteur de l'économie circulaire. Installée à Valbonne en 2021 et également à Juan-les-Pins depuis 2022. Elle sera prochainement présente à la gare de Golfe Juan et compte déjà 6 salariés.

La mise en œuvre de la stratégie d'accueil et de promotion touristique s'est accélérée en 2022 avec la mise en ligne du site internet de l'Office de Tourisme Intercommunal (www.tourisme-prealpesdazur.fr) et la publication des « Carnets de voyage » avec le Petit Futé sur les thèmes "Patrimoine et tradition", "Activités pleine nature", et "Saveurs et agrotourisme" (7000 guides distribués).

En 2022, distribution à 15 000 exemplaires de la 5^e édition du guide 'Petit futé - Villages et Vallées d'Azur' en français et en anglais au sein des Bureaux d'Information Touristique de la CASA et des principaux offices de tourisme du département de la CASA et des Alpes-Maritimes.

Des Bureaux d'Information Touristique (BIT) mobiles ont été installés à l'entrée des villages de Gourdon et de Tourrettes-sur-Loup durant la période estivale.

Le nouveau Bureau d'Information Touristique de Valbonne a été inauguré cette année en cœur de village.

La CASA contribue au fonctionnement du Syndicat Mixte Gréolières - l'Audoubert (SMGA) avec une participation à son fonctionnement de 354 K€ en 2022 et le tirage à 5 000 exemplaires du flyer faisant la promotion des activités de la station durant la saison d'été.

En matière d'accessibilité aux sites touristiques, la CASA a mis en place 3 navettes touristiques pour la période estivale (Biot, Golfe-Juan et Villeneuve-Loubet) et a reconduit la « navette des Neiges » pour l'hiver 2022.



L'accès aux infrastructures numériques et de téléphonie est une condition sine qua none de l'attractivité des territoires. Après un déploiement considérable sur le territoire CASA, les travaux de déploiement du Réseau d'Initiative Publique (fibre optique) se poursuivent et rentrent désormais dans une phase de déploiement des prises difficiles, en raison de l'éloignement, des coûts et des délais d'obtention des autorisations.

La résorption des zones blanches de téléphonie s'améliore avec une nouvelle antenne GSM installée en 2022 aux Ferres et un projet d'antenne est en cours pour 2023 sur le secteur Courmes-Coursegoules.

En matière de Systèmes d'informations internes à la CASA, un bilan et un audit de sécurité a été réalisé par un prestataire externe sur base ANSSI et norme ISO 27002 et une politique de Sécurité des Systèmes d'Informations (PSSI) est applicable depuis le 1^{er} janvier 2022.

Compte tenu des événements récents, la CASA a accentué le déploiement de systèmes de sécurité de ses réseaux selon les recommandations ANSSI (sécurisation des authentifications, mise en place de nouvelles infrastructures, de systèmes de bastions informatiques, souscription d'une assurance spécifique cyber afin de limiter les frais (ransomware, malware...), évolution de la politique de sécurité des systèmes de téléphonie fixe et mobile pour tous les sites CASA, démarche d'analyse de risque par la méthode EBIOS Risk Management permettant de caractériser la sensibilité et la criticité des données de la CASA.

La souscription à un service managé permettant à la CASA d'avoir une prestation de gestion d'alertes et de remédiation pour les attaques cyber est prévue pour 2023.

Enjeu 4 *L'amélioration de la qualité de vie et solidarité pour l'ensemble de la population*

L'année 2022 a été marquée par le développement des projets d'**habitat inclusif** à destination des personnes en perte d'autonomie nécessitant un accompagnement :

- Dépôt du permis de démolition-reconstruction de l'hôtel Dulys à Antibes transformé en programme d'habitat inclusif 100% social à destination des ménages âgés les plus fragiles ;
- Lancement de la consultation sur le site des Hauts de Vallauris pour la réalisation d'environ 80 LLS intergénérationnels dont 50% de logements exclusivement dédiés aux seniors ;
- Permis déposé pour un programme intergénérationnel au sein de l'îlot C de Marena Lacan à Antibes intégrant 70% de logements à destination senior et une micro-crèche ;
- Permis déposé pour la résidence autonomie La Fontonne à Antibes (80 logements) agréée en 2021 ;
- Agrément d'une nouvelle résidence autonomie à Biot - Bois Fleuri - 60 logements sociaux PLS.

Dans le cadre de l'instruction des permis de construire, la CASA veille à cibler au sein des programmes des **logements sociaux adaptés aux personnes en perte d'autonomie** avec des loyers accessibles en privilégiant des logements situés en centre-ville et bénéficiant de services de proximité (commerces, services de santé, transports en commun etc).

La CASA n'a agréé plus les logements locatifs intermédiaires (LLI) depuis 2021 mais elle est vigilante dans le cadre de l des permis de construire à la réalisation de logements abordables et à la maîtrise des loyers de sortie des LLI.

En matière d'accession sociale, 2 programmes ont été livrés en 2022 soit 42 logements (La Boussole à Biot, Les Terrasses de Lascaris à Villeneuve-Loubet) et 2 programmes pré-commercialisés soit 9 logements (Clos de Valro à Antibes, les Jardins d'azur à Antibes). 31 agréments ont été délivrés correspondant à 4 programmes.

En ce qui concerne le parc privé, 11 logements ont été conventionnés en loyer social au sein du parc privé par le biais du nouveau dispositif « loc'avantages ». Une vaste campagne d'information a été menée auprès des communes



concernant la nécessité de développer l'intermédiation locative qui permet de mobiliser le parc privé vacant pour conventionner des logements sociaux ou très sociaux.

Un partenariat avec l'association AGIS 06 - démarré en 2021 et poursuivi en 2022 – a pour objectif de **lutter contre la sous-occupation des logements** (52 000 € pour 2 ans) ;

Dans le domaine de la cohésion sociale, la CASA poursuit ses actions pour l'**accès au droit**, la **médiation familiale**, la **prévention de la délinquance** et l'**insertion sociale et professionnelle** auprès des publics **en difficulté**.

La CASA est engagée dans le **3^{ème} protocole PLIE** (2021-2023 - engagement de 1,6 M€) et **483 personnes ont d'ores et déjà été intégrées sur les 750 prévues au terme de ce PLIE. Le taux de sortie positive des bénéficiaires est de 41%** (entrée en CDD supérieur à 6 mois, CDI, formation ou création d'entreprise)

La CASA poursuit son financement de la Mission Locale Antipolis à hauteur de 584 000 € pour 2022. Cette association, acteur du service public de l'emploi a accompagné près de 3000 jeunes sur le territoire de la CASA et:

- 2989 jeunes accompagnés
- 1176 contrats de travail ont été signés (26% en CDI ;
- 460 jeunes (30 promotions) dans le cadre de la Garantie Jeune devenu "Contrat d'Engagement Jeune" avec durée d'accompagnement plus courte.
- 258 jeunes ont eu accès à une formation qualifiante ;
- 201 jeunes ont obtenu un contrat en alternance et 147 des stages en entreprise.

159 500€ ont été engagés par la CASA auprès des 5 associations qui portent les chantiers d'insertion et les associations. 172 personnes intégrées et suivies avec au moins 30% des bénéficiaires remis à l'emploi par ce dispositif.

- *CMIEU* : 36 personnes intégrées et suivies soit 7,76 Equivalent Temps Plein. 29 % en sorties en emploi durable
- *Emplois et services 06* : 50 personnes intégrées et suivies soit 10,76 Equivalent Temps Plein. 43% en sorties en emploi durable
- *Jardins vallée de la Siagne* : 16 personnes intégrées et suivies soit 10 Equivalent Temps Plein. 50% en sorties en contrat durée déterminée
- *AVIE* : 70 personnes intégrées et suivies soit 13 Equivalent Temps Plein. 15 % en sorties en emploi durable

Le partenariat avec l'association des Apprentis d'Auteuil "Les Rayonnants" s'est poursuivi avec - depuis 2021 - l'emploi de 6 salariés en insertion pour 0.9 ETP pour des postes de mécaniciens cycles.

La CASA poursuit son financement d'une formation de monteur raccordeur de réseau fibre optique "Plombiers du Numérique" (gratuite, rapide (400 h) et rémunérée et basée sur l'apprentissage du geste. via un accompagnement social renforcé.

Portée par la fondation Apprentis d'Auteuil elle garantit l'accès à l'emploi ou à une formation qualifiante et est **dédiée aux jeunes de 18 à 30 ans, sans qualification et issus du quartier prioritaire. Ce dispositif concerne une vingtaine de bénéficiaires par an.**

L'opération Court Chantier (OCC) a permis la réalisation de 4 chantiers en 2022 (2 sur Antibes Juan Les Pins, 2 sur Vallauris Golfe-Juan). 25 jeunes ont bénéficié de ce dispositif (suivis par la Mission Locale, le service de prévention jeunesse CASA et la Protection Judiciaire de la Jeunesse).

Ce dispositif partenarial entre la CASA, l'EPLFPA Vert d'Azur d'Antibes et la MLA permet à des jeunes d'adhérer à un projet de mobilisation) en participant à des tâches horticoles en contrepartie d'un pécule délivré en fin de mobilisation seulement. Cela leur permet de constituer une cagnotte disponible pour un projet d'insertion (paiement du permis de conduire, d'une caution immobilière, d'un véhicule etc...). Les jeunes volontaires sont encadrés par des professionnels du lycée, d'un animateur CASA et d'une conseillère MLA.

Les marchés « clausés » ont donné lieu à 44 226 heures de travail au 1^{er} semestre 2022 réalisées par des personnes en insertion (contre seulement 52 000 heures sur l'année 2021 entière). 267 contrats de travail ont été signés. 59 entreprises partenaires (bâtiment, déploiement de la fibre, nettoyage, espaces verts, gestion de l'eau...) des marchés « clausés ».

Dans le domaine de l'accès au droit, les trois antennes de justice dispensent des informations juridiques et permettent un accès au droit anonyme et gratuit pour tous. Plus de 11 400 entretiens ont été menés par les agents des 3 antennes de justice et 6 602 menés par les partenaires (avocats, association d'aides aux victimes...).

Des actions de sensibilisation ont été réalisées dans les établissements scolaires (collèges) et ont concerné 864 jeunes concernés.

Le service "Parenthèse" dédié à la problématique des violences intraconjugales contribue à la médiation familiale. **1800 entretiens sont réalisés chaque année avec des victimes de violences conjugales et intrafamiliales.** 250 situations sont suivies par an (dont environ 150 sont nouvelles chaque année).

Un travail est également mené contre **le harcèlement de rue et le sexisme** au quotidien avec l'opération « Touche pas à ma pote ».

Le service Parenthèse participe également à la prise en charges des auteurs de violences conjugales par les biais de 2 conventions qui lient la CASA au Tribunal Judiciaire de Grasse, à l'hôpital d'Antibes, à la Préfecture des Alpes-Maritimes et au Service Pénitentiaire Insertion et Probation.

Les agents de la CASA co-animent avec l'équipe de psychologues de l'hôpital d'Antibes des sessions de groupes de parole pour les auteurs de violences ayant bénéficié d'une alternative aux poursuites pénales.

Le service "Trait d'Union", également porté par la CASA, est un espace de rencontre parents-enfants qui traite annuellement plus de 250 situations familiales et a organisé plus de **1 400 rencontres entre enfants et parents en 2022**. Le Trait d'Union développe par ailleurs des prises en charge sous forme de « passage relais », c'est-à-dire une remise de l'enfant en lieu neutre pour un exercice d'un droit de visite à domicile.

Deux « Maison France Services » sont en fonctionnement sur le territoire CASA, une à Vallauris et une itinérante. Elles offrent aux personnes éloignées des services publics, difficilement mobiles ou en fracture numérique, d'accéder à toutes les démarches avec les services publics. Ces deux structures sont labellisées depuis 2021.

La MSAP de Vallauris est basée en plein coeur de la résidence des hauts de Vallauris en quartier prioritaire. Plus de 1500 visites y ont été réalisées par les habitants de la commune pour y faire des démarches vis-à-vis des grands opérateurs du services public (CAF, pôle emploi, CARSAT etc...). Des informations et actions collectives y sont également organisées et du matériel informatique gratuitement mis à disposition des habitants pour faire leurs démarches personnelles, tels l'ouverture et le suivi des droits sur les portails des services publics.

La MSAP itinérante a accompagné 1100 bénéficiaires en 2022 et propose la même action qu'à Vallauris pour les populations éloignées géographiquement des services publics.

Un cyber-kiosque à Valbonne complète le dispositif et a accueilli 1700 visiteurs en 2022 accompagné par un conseiller numérique.

Avec plus de 30 000 abonnés et près de 400 000 personnes qui se sont rendues dans le réseau des médiathèques en 2022, la culture est largement diffusée sur le territoire, notamment par le biais du **réseau des médiathèques** au service toujours plus performant, avec le développement des ressources mises à disposition et de nombreux services et activités numériques renouvelés régulièrement (300 000 visites par an du site www.ma-mediathèque.net). Des optimisations permanentes des services rendent les emprunts, retraits et retours plus faciles.

Une **charte des collections et de l'action culturelle** a été adoptée fin 2022 décrivant les principales missions du réseau des médiathèques de la CASA et les grands principes d'organisation, de constitution et de conservation de ses collections

Les **prêts et consultations dépassent 800 000 unités sur 2022** avec le renouvellement constant des collections (plus de 300 000 documents) et des supports numériques (journaux, livres numériques, cours, films...).

Le réseau se densifie avec de nouveaux projets d'établissements (Châteauneuf, Vallauris...) et la médiathèque itinérante qui se déplace dans le moyen et le haut-pays pour toucher les populations éloignées des équipements.

2022 a marqué la reprise du fonctionnement complet des médiathèques et des manifestations culturelles avec notamment :

- > L'organisation dans les médiathèques du prix littéraire Paul Langevin, en coopération avec les collèges volontaires du territoire
- > L'organisation du prix littéraire des Incorruptibles, en coopération avec les écoles volontaires du territoire
- > L'organisation du 3ème salon du livre jeunesse de la CASA, (4000 personnes + 1000 scolaires)
- > La rencontre de collégiens avec Paule CONSTANT, dans le cadre de la remise du Prix Audiberti 2022 et organisation du « Prix Jeune Audiberti 16-25 ans - écrire comme Audiberti avec vos poings »
- > Le travail avec Villeneuve-Loubet sur la Fête de la Science / semaine du Cerveau et avec Valbonne sur la Santé et l'IA...
- > les Mots des livres : manifestation Marcus MALTE - Emma SIMON lecture musicale avec danseuse.
- > lancement Prix "BDPolis" : prix remis par des collégiens 15 classes vote de 450 collégiens CASA (4e et 3e).
- > et aussi expositions, spectacles, lectures, ateliers, concerts, rencontres, cinéma... dans le cadre de la programmation culturelle des médiathèques

En 2022, ouverture d'un centre associé de la Cité des Métiers régionale à la médiathèque A. Camus, support pour les Alpes-Maritimes (en partenariat avec la Mission locale, Pole EMPloi, PLIE, Direction Cohésion sociale CASA...). Des ateliers théâtre, prise de parole, découverte des métiers sont proposés à des publics en insertion et sont accompagnés dans les démarches professionnelles.

Des partenariats ont été développés pour soutenir l'évènementiel et l'accès aux structures et activités culturelles (musées...) avec :

- > l'accueil d'un auteur en résidence avec atelier d'écriture (Ecrire la peinture)
- > des interventions en hôpital de jour (psychiatrie, addictologie) avec des ateliers d'art-thérapie
- > organisation d'un colloque par la ville d'Antibes sur l'art-thérapie organisé.
- > Partenariat avec ANTHEA : accueil d'artistes qui viennent parler de leur spectacle - Nuit de la lecture
- > Partenariat de la médiathèque Sonia Delaunay de Biot avec le Musée d'histoire et de Céramique Biotaise : organisation de conférences sur l'art à la médiathèque et exposition d'œuvres du musée dans la médiathèque.

Enjeu 5

L'implication des habitants et des acteurs du territoire, y compris de la CASA elle-même, en faveur du développement durable

La demande d'information et de participation du citoyen à la mise en œuvre des politiques publiques sur fond de transition écologique est en croissance constante. La CASA a développé sa démarche de démocratie participative en multipliant les modes de consultation s'appuyant sur les outils numériques.

Nouveauté de 2022 : la plateforme de concertation citoyenne <https://concertation-citoyenne.agglo-casa.fr/> a été mise en service fin novembre et permet de consulter, d'une manière ouverte et transparente, les habitants de la CASA sur les politiques publiques en cours d'élaboration. Une première consultation a été lancée fin novembre sur « CASA 2040 – élaboration du projet de territoire » en ligne jusqu'à la fin janvier 2023.

La coopération avec le Conseil de Développement (CDD) se poursuit avec une délibération approuvant le Cadre coopération entre CDD et la CASA précisant les objectifs assignés au CDD et les moyens mis à disposition.

En 2022, développement d'une nouvelle ergonomie pour le site web du CDD et création de la plateforme de concertation pour faciliter la participation des membres aux travaux des groupes thématiques et la formalisation des avis.

Le CDD CASA a co-organisé avec le C2D d'Antibes le forum "Comment imaginer notre territoire demain?" en novembre rassemblant plus de 200 participants

Le CDD est intégré aux différents comités de pilotage des démarches CASA : Projet Alimentaire Territorial, CASA 2040, démarche CASadapt... et pilote le développement de la coordination régionale des CDD (6 signataires cette année sur 17);

Dans son fonctionnement, la CASA développe des **pratiques durables** en terme de fonctionnement des services, de mobilité, d'énergie, de chantier vert...

En plus de la démarche « CASA 2040 » évoquée précédemment, la CASA s'est engagée fortement dans l'intégration de pratiques vertueuses en matière de développement durable avec notamment :

- > **Le Bilan Carbone© de la CASA** (patrimoine et compétences) via l'établissement du BEGES (Bilan des émissions de Gaz à effet de serre - SCOPES 1, 2 et 3 pour l'année de référence 2019) a été établi en octobre 2022. ;
- > **Engagement de la CASA dans la Démarche "CIT'ergie©"** (label CLIMAT - AIR - ÉNERGIE) En 2022 l'état des lieux a été réalisé en parallèle de la finalisation du diagnostic du SCOT valant PCAET avec la réalisation de deux séries d'ateliers auprès de l'ensemble des directions CASA au printemps et à l'été 2022.
- > Le conventionnement avec l'Office International de l'Eau qui a permis d'obtenir une évaluation de **l'Empreinte Eau des patrimoines et compétences CASA** qui sera suivie dans la durée. ;

Les premiers mois d'exploitation de la centrale solaire du Business Pole ont donné une production enregistrée de 72 135.40 kWh sur 8 mois pour une consommation estimée des parties communes de 85 000kWh/an.

La démarche d'**optimisation et recherche permanente d'efficience** a permis le renouvellement de la **certification ISO 9001 de la direction Envinet acquise depuis 2014.**

Le réseau Envibus a obtenu le maintien de la certification **ISO 9001 pour le transport à la demande « Icilà » et pour le Transport Scolaire.**

La CASA poursuit la sensibilisation du jeune public en matière d'environnement et de développement durable notamment grâce à **l'appel à projet Activ'ta Terre** qui a vu l'engagement de 25 projets pour l'année 2021-22 au sein des établissements d'enseignement et les centres de loisirs. Environ **3 500 enfants et jeunes bénéficient chaque année de ce dispositif.**

Egalement, la CASA sensibilise aux économies d'eau et d'énergie les scolaires et leurs familles avec **le programme « Watty à l'école » proposé auprès de 68 classes soit 1 800 élèves de CM2** chaque année.

La CASA a poursuivi la mutation de sa flotte vers des **véhicules plus propres**, que ce soit au niveau des bus et des bus-tram (**42 bus GNV / 2 navettes électriques / 38% du parc en bus à faibles émissions GES**) mais également des véhicules de collecte Envinet (norme Euro 6). Envinet s'est d'ailleurs engagé à l'acquisition d'un véhicule à hydrogène chaque année.

L'électro-mobilité se développe rapidement au sein des services : le parc auto locatif de véhicules légers est désormais composé à près de 19% de véhicules électriques (contre 17,4% en 2021) alimentés par les bornes de recharge installées sur différents sites et réservées aux véhicules CASA. Aux 9 bornes déjà installées sur les sites administratifs et techniques de la CASA (sites des Genêts, dépôts Envinet à Biot et Vallauris), **2 bornes ont été installées sur le parking du Business Pole à l'attention des usagers du site.**

En matière d'achat public, la CASA a conclu 439 marchés en 2022 dont 109 supérieurs à 40 K€.

- > **50 % de ces marchés intègrent des clauses sociales** appréciées au cas par cas dans les marchés et utilisées tant sur critères d'attribution que les conditions d'exécution.
- > **70 % des marchés contiennent des clauses environnementales**, clauses-types ou spécifiques adaptées selon la nature des marchés (utilisation de clausiers).

Dans le domaine de la communication, la CASA diffuse des informations permanentes via différents supports :

- > Le site internet institutionnel www.agglo-sophiaantipolis.fr, complet et ergonomique sur les compétences et actions de la CASA a accueilli 268 394 visiteurs depuis sa mise en ligne et 754 376 pages ont été vues ; Il s'accompagne d'une lettre d'information (web et/ou papier) mensuelle disponible en ligne et diffusée à plus de 12 000 abonnés.
- > -les réseaux sociaux : 7613 abonnés sur Facebook, 3 285 abonnés sur Twitter, 1008 sur Instagram et près de 500 sur la chaîne YouTube ;
- > une production vidéo avec 38 reportages en 2022 pour traiter différents sujets et multi-plateformes.
- > Une cinquantaine de conférences de presse pour parler des sujets de l'agglomération.
- > La systématisation de la visioconférence pour diffuser les conseils communautaires tout au long de l'année sur Facebook et le site internet.
- > La diffusion de kits de communication aux communes pour parler des nouveaux services mis en place pour la population du territoire (article, photos, visuels, etc.)

La CASA a développé des supports thématiques d'information et de communication sur plusieurs de ses compétences :

- > Un site internet d'information dédié à la technopole Sophia Antipolis (www.sophia-antipolis.fr) à l'attention du public, des usagers et des entrepreneurs/investisseurs intéressés par l'activité de la technopole (43000 visiteurs – 200 000 pages vues).
- > www.apprentissage-alternance.fr (changement de plateforme de statistique en juin 2022) 5 500 visites et 9800 pages vues ;
- > www.cddcasa.fr (1000 visiteurs depuis juin 2022 – 10 000 pages vues)
- > www.casa2040.fr (3390 visiteurs depuis juin 2022 – 10 000 pages vues)
- > www.villagesvalleesdazur-tourisme.fr (6000 visiteurs depuis juin 2022 – 17000 pages vues)
- > www.lol1625.fr (1800 visiteurs depuis juin 2022 – 6500 pages vues)
- > www.ma-mediatheque.net (300000 visiteurs)

Ces différents outils sont complétés par des publications spécifiques promouvant toutes les actions et événements organisés par la CASA et favorisant la diffusion d'informations thématiques (papier et réseaux sociaux) et notamment:

- > Publication du bilan « CASA 20 ans » et parution du supplément 8 pages dans Paris-Match « VIVA LA CASA ! »
- > Journal du Bus tram
- > Calendriers de collecte Envinet
- > Guide des manifestations culturelles 2022
- > CASA Nature
- > Village des Sciences et de l'innovation
- > CASA 2040
- > Salon de l'apprentissage et de l'alternance
- > Subvention vélo
- > CASA : le plus beau terrain de jeu
- > Mes éco-gestes
- > WiiiZ
- > Soph.IA Summit
- > Médiathèques : les mots des livres
- > Semaine de la Mobilité
- > Salon du Livre Jeunesse
- > Agriculture
- > CAS'ALABRI : risque inondations
- > ...

La CASA collabore avec les territoires voisins, Les Communautés d'agglomération du Pays de Grasse, Cannes Pays de Lérins et Sophia Antipolis et la Communauté de communes Alpes d'Azur - réunies sous l'égide du **Pôle Métropolitain « Cap Azur »** qui vise **une coopération renforcée** pour une meilleure performance publique en matière de développement durable avec notamment des actions en faveur :

- > d'une mobilité plus durable et plus respectueuse de l'environnement en :
 - complétant le «compagnon de mobilité», application articulant les réseaux de transport public entre eux, en ajoutant les lignes interurbaines régionales (ZOU) et un module vélo (mise en service depuis 2021) ;
 - déployant un maillage de transport à la demande interterritoriaux pour les personnes à mobilité réduite coordonnant leurs services de transport à la demande pour personne à mobilité réduite HandiMobilité (depuis juillet 2019) ;
 - promouvant la pratique du vélo en consolidant un schéma d'orientation cyclable métropolitain basé sur 4 axes structurants et en harmonisant leurs actions de sensibilisation, d'information et d'animation autour du vélo au quotidien via l'association choisir le vélo.
- > du déploiement du service WiiiZ avec la Communauté de Communes Alpes d'Azur et Estérel Côte d'Azur Agglomération (ECAA ex-CAVEM) ;
- > d'une écoresponsabilité en terme de valorisation des déchets : mise en réseau des déchèteries, opération « zéro déchets » et développement du compostage ;

- > de l'adhésion au dispositif SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique) avec le département des Alpes-Maritimes ;
- > Promotion commune de la pratique cyclable avec l'association Choisir le Vélo ;
- > Evolution du compagnon de mobilité commun avec intégration d'un module des lignes régionales et intégration d'un module vélo ;
- > Opérations « 0 déchets » et compostage ; amélioration de la qualité du tri avec passage à 2 jours de collecte sélective à l'échelle Cap'Azur.

En matière de ressources humaines et face à une situation économique dégradée en 2022, plusieurs actions en faveur du maintien du pouvoir d'achat des agents ont été mises en œuvre :

- *Monétisation des comptes-épargne temps (CET) ;*
- *Versement de l'indemnité inflation de 100 € pour les agents et salariés dont le salaire brut mensuel est inférieur à 2 000 €, versement sur la paie de janvier 2022 ;*
- *Mise en œuvre du forfait mobilité durable en 2022 pour un versement au premier trimestre 2023 avec abaissement du nombre de jour ouvrant droit au forfait et possibilité de cumul avec la participation aux frais d'abonnement de transports en communs ;*
- *Augmentation des paliers 3, 4 et 5 du CIA à + 150 € dès la paie de novembre 2022 ;*
- *Augmentation de la valeur du point de + 3.5% à compter du 01/07/2022*
- *Reclassement des agents de catégories C au 01/01/2022 et des agents de catégorie B au 01/09/2022*
- *4 augmentations du SMIC aux 01/01/2022, 01/05/2022, 01/08/2022 et 01/01/2023 impactant les indices minimums de traitement dans la fonction publique (à 343 au 01/01/2022, 352 au 01/05/2022 et 353 au 01/01/2023)*
- *Chèques déjeuner : Réévaluation de l'indice de rémunération plancher pour le montant de la prise en charge employeur à 60 % de 344 à 365.*
- *Reconduction de la GIPA en 2022 pour versement aux personnes éligibles sur la paie de février 2022*
- *Campagne exceptionnelle de revalorisation des IFSE pour les agents de catégorie A*

En matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la CASA, des plans d'actions sont mis en œuvre depuis le 1^{er} janvier 2021 sur les 5 thématiques suivantes :

- Lutter contre les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel et les agissements sexistes ;
- Améliorer l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle ;
- Veiller au respect de l'égalité pour les avancements de grade et les promotions internes ;
- Réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- Promouvoir la mixité des sexes sur toutes les fonctions de la CASA.

Une procédure de signalement est déployée depuis 2021 pour lutter contre les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel et les agissements sexistes, avec des outils de déclaration : un formulaire et un mode d'emploi.

Le 1^{er} janvier est né le Comité Social Territorial (CST), issu de la fusion des comités techniques et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, conséquence directe des élections professionnelles qui se sont déroulées le 8 décembre 2022. Pour la première fois ces élections se sont déroulées au siège de la CASA.

Les agents se sont fortement mobilisés puisqu'il est à noter que le taux de participation au CST (ex Comité Technique) a progressé pour atteindre 65% (contre, 43% au niveau départemental – source Préfecture des AM, et 45,6 % au niveau national avec un recul de 6,2 points – source « fonction-publique.gouv »).

Comité Social Territorial :	65% de participation		
CAP catégorie A :	76%	CAP catégorie B :	69%
CAP catégorie C :	67%	CCP :	tirage au sort

En 2022, **91 agents ont été promus** (contre 35 agents en 2021) ; cela se traduit par 84 avancements de grade et 7 promotions internes ainsi répartis :

Catégorie C - 78 agents : 74 Avancements de grade / 4 promotions internes

Catégorie B - 6 agents : 5 Avancements de grade / 1 promotion interne

Catégorie A - 8 agents : 5 Avancements de grade / 3 promotion interne

Par ailleurs, **446 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon** et il est désormais possible pour les agents à temps partiel de générer des RTT.

Le dispositif permanent le télétravail, ouvert depuis mai 2020 à tous les agents de la CASA, est désormais déployé pour tous les postes éligibles.

Et depuis décembre 2021, il est possible pour les agents de télétravailler 2 jours par semaine selon les missions et nécessités de service.

Aujourd'hui 171 agents ont sollicité le dispositif ce qui représente 55% des postes « télétravaillables ».

Le marché des formations à distance avec « *Idéal connaissances* » a été renouvelé et ces modalités de formation sont aujourd'hui principalement utilisées. Un partenariat avec le CNFPT a été établi pour développer les formations en intra sur site afin de limiter les déplacements.

Les outils distanciels ont été fortement développés et bien appropriés par les services et les élus : moyens matériels, infrastructures de haut débit, organisation de réunions en semi-distanciel, systématisation de l'usage du nouvel Extranet et développement de ses contenus. Une dématérialisation maximale des documents en amont et en aval des instances a été développée et concerne toutes les commissions CASA.

Conclusion

Le rapport développement durable 2022 représente le onzième bilan de la situation en matière de Développement Durable centré spécifiquement sur les politiques et les activités de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

Ce travail, ayant pour vocation de nourrir le Débat d'Orientations Budgétaires, met en lumière les nombreuses actions exemplaires mises en œuvre par la CASA en matière de développement durable dans le cadre de l'exercice de ses compétences.

En mettant en œuvre son Programme de Développement Durable jusqu'en 2024, la CASA poursuit une dynamique positive et répond aux axes de progrès qui ont été mis en avant dans les précédents Rapports annuels sur le Développement Durable.

Cette démarche permet de structurer l'action quotidienne de la CASA en affinant la coordination entre ses politiques sectorielles, de consolider sa démarche d'évaluation et d'amélioration continue, et d'engager de nouveaux axes de travail avec pour objectif d'instiller le développement durable au cœur de son fonctionnement et de sa politique territoriale.